

Interprétariat professionnel en médecine libérale : permettre aux médecins libéraux d'accueillir des patients non-francophones au cabinet médical



Les effets du dispositif

- ▶ Réduction du renoncement aux soins
- ▶ Transfert de flux des services hospitaliers vers les consultations des médecins libéraux
- ▶ Amélioration de l'accès aux soins
- ▶ Réduction des inégalités sociales de santé

Un projet pionnier en France : 10 ans au service de la médecine de ville

- ▶ Une demande en constante augmentation
- ▶ Le service est actuellement proposé aux médecins libéraux de l'Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération
- ▶ Le succès rencontré conduit l'URPS ML à envisager d'étendre le dispositif sur tout le Grand Est via un service d'interprétariat à distance par téléphone

Depuis dix ans :

7000
heures de consultations avec un interprète

30 langues traduites

250 médecins bénéficiaires

Les langues les plus demandées en 2016 : Albanais et Russe

Financé par l'ARS, ce dispositif incarne une coopération efficace avec les autorités sanitaires et s'inscrit dans la loi de santé :

“La médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique visent à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, en prenant en compte leurs spécificités” (art 90 L.1110-13 de la Loi de Santé)



Consultation avec un patient non francophone nécessitant un interprète



Le médecin, avec l'accord du patient, sollicite un rendez-vous avec l'interprète auprès de la plateforme

Tél : 03 88 22 60 22
 Fax : 03 88 22 60 09
rdvinterprete@migrationsante.org

Migration Santé Alsace (MSA) contacte l'interprète et organise le rendez-vous

L'interprète se déplace au cabinet médical et assiste à la consultation

Un questionnaire d'évaluation est remis au médecin

Si nécessaire, un rendez-vous de suivi peut être planifié auprès de la plateforme